

kiyo

EMPOWERING YOUTH TOGETHER

kiyo

EMPOWERING YOUTH TOGETHER



EMPOWERING YOUTH TOGETHER

Introduction

Approche basée sur les Droits de l'Enfant

- KIYO veut s'assurer que tous les enfants aient l'opportunité d'accéder à leurs droits et puissent les revendiquer.
- Le développement est basé sur la réalisation des droits.
- KIYO travail pour des changements qui soient basés sur une meilleure garantie des droits de l'enfant.

Statut spécial des enfants



EMPOWERING YOUTH TOGETHER

- Enfants =
 - personnes <18
 - vulnérables et ayant droit à une protection et à des soins spéciaux
- 1989 - Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CIDE)
 - cadre normatif internationalement accepté et juridiquement contraignant
 - reconnaît les droits fondamentaux des enfants

Convention sur les droits de l'enfant (CIDE)



EMPOWERING YOUTH TOGETHER

- La CIDE couvre tous les aspects de la vie d'un enfant (54 articles)
 - Droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des enfants (un ensemble des droits)
 - Devoirs porteurs de devoirs
 - Surveillance et rapportage (Comité de droits de l'enfant)

Trois types de droits différents



EMPOWERING YOUTH TOGETHER

Droit de protection.

- Tous les droits qui protègent les enfants.
- Par exemple, protection contre l'exploitation, les abus, la négligence, la protection des enfants handicapés, etc.

Droits de provision / prestation.

- Moyens, services et provisions dont les enfants ont besoin pour bien se développer,
- tels qu'éducation, nourriture, soins de santé, logement, assistance juridique, etc.

Droits de participation.

- Participation dans la vie
- Le droit de participer, le droit de s'unir, le droit de confesser sa propre foi, etc.

KIYO - Approche Droits de l'enfant



EMPOWERING YOUTH TOGETHER

Un cadre de référence basé sur des principes et des domaines d'actions, ancré dans la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) des Nations Unies pour travailler avec et pour les enfants.

KIYO travail avec:

- les détenteurs de droits
- les porteurs d'obligations

Detenteurs de droits



EMPOWERING YOUTH TOGETHER

- Dans cette approche, il y a d'une part les **détenteurs de droits**:
 - tous les enfants et les jeunes de moins de 18 ans qui devraient savoir, revendiquer et réaliser leurs droits.
 - En tant que détenteurs de droits, ils ont le droit de revendiquer leurs propres droits aux porteurs d'obligation, mais ils doivent également respecter les droits des autres.

Porteurs d'obligations



EMPOWERING YOUTH TOGETHER

- D'une autre part, il y a des **porteurs d'obligations** qui sont tenus de respecter, protéger et appliquer les droits des enfants:
 - Le premier porteur d'obligations dans le contexte des droits de l'homme est toujours l'État. En signant et en ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant, les États ont l'obligation légale d'adapter, de modifier leur législation, leurs politiques et leurs pratiques en vue de la réalisation des droits de tous les enfants. Ils doivent aussi dégager des ressources et donner la priorité aux intérêts des enfants dans les processus décisionnels qui les concernent.
 - Cependant, chaque adulte a la responsabilité d'assurer les droits des enfants.

L'objectif de l'approche



EMPOWERING YOUTH TOGETHER

De permettre:

- **aux enfants et aux jeunes** de devenir des acteurs de connaissance, de revendication et de réalisation de leurs droits – *acteurs de changement*
- **aux décideurs et aux autorités publiques** de mieux remplir leurs obligations (respecter, protéger et respecter les droits des enfants)



4 Principes directeurs

Le cadre de référence de KIYO est fondé sur les quatre principes du Comité des droits de l'enfant.

Garantir les droits des enfants nécessite un « climat fondé sur les droits » dans lequel ces quatre principes sont respectés :



1. Non-discrimination
2. Le droit à la vie, à la survie et au développement
3. Participation
4. L'intérêt supérieur de l'enfant

- Stipulé dans la Convention comme étant « fondamentaux » pour la réalisation des droits de l'enfant et DONC faisant office de « guide » pour KIYO
- *Les quatre principes doivent être pris en compte dans toutes nos actions*

1. Non-discrimination (art. 2)



EMPOWERING YOUTH TOGETHER

- Tous les enfants et les jeunes ont les *mêmes droits*
- Attention particulière aux groupes vulnérables
- Il ne fait pas référence à l'égalité ou au même traitement pour tous les enfants, mais à l'équité

2. Droit à la vie, à la survie et au développement (art. 6)

- Chaque enfant a le droit de mener une *vie digne* et a le droit de *réaliser son plein potentiel*
- Tous les enfants ont le droit *d'être protégés* contre la négligence, la manipulation, la violence, les abus et l'exploitation

3. Participation (art. 12)

Les enfants ont le droit de:

- être entendu
- exprimer leur opinion
- se réunir/unir librement
- avoir accès à l'information
- tenir les décideurs
« responsables »



4. L'intérêt supérieur de l'enfant (art. 3)

Toutes les décisions - au niveau familial et collectif - doivent préserver l'intégrité de l'enfant au niveau

- Physique
- Psychologique
- Moral
- Mental

dans ses conséquences et ses effets potentiels et à tout moment.

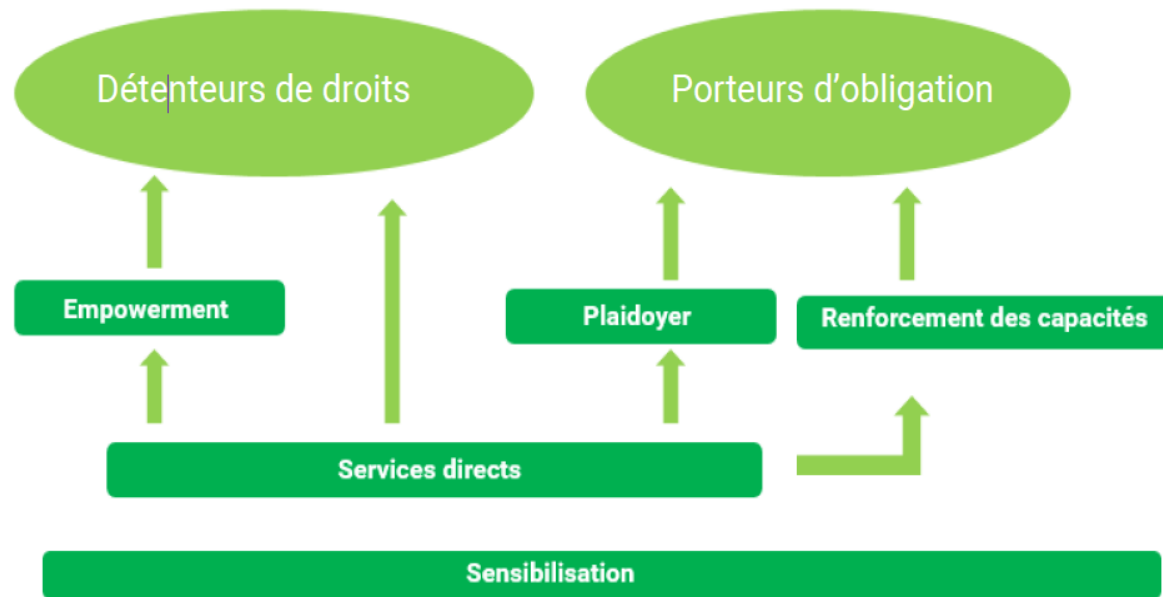


Cadre pratique / domaines d'action



EMPOWERING YOUTH TOGETHER

KIYO travaille pour réaliser et garantir les droits des enfants à travers cinq domaines d'action, en promouvant des solutions structurelles et durables.



Source : PKIO adapté par KIYO.

Empowerment



EMPOWERING YOUTH TOGETHER

- Soutenir le développement des capacités des détenteurs de droits de droits à connaître, revendiquer et réaliser leurs droits afin d'initier un changement individuel et sociétal.
- Les enfants et les jeunes sont formés et organisés autour de différentes compétences de vie et techniques et soutenus dans leurs actions individuelles et collectives.

Services directs



EMPOWERING YOUTH TOGETHER

- Réalisation des droits grâce à une prestation de services de qualité - essentielle pour les enfants les plus vulnérables (tels que logement, éducation, soutien psychosocial et juridique, ...) et la promotion de ces bonnes pratiques auprès des porteurs d'obligation.

Sensibilisation



EMPOWERING YOUTH TOGETHER

- Impliquer le grand public dans sa prise de conscience des problèmes et des responsabilités sociales vis-à-vis des droits de l'enfant par le biais de l'information, de la sensibilisation et de la mobilisation.

Plaidoyer



EMPOWERING YOUTH TOGETHER

- Inviter les décideurs et les autorités publiques à respecter, appliquer et protéger les droits des enfants en tant que principaux porteurs d'obligation pour permettre aux détenteurs de droits de connaître, de revendiquer et de réaliser leurs droits.
- KIYO défend les droits des enfants en participant à des réseaux d'experts, en surveillant les politiques, en faisant pression et en mobilisant le grand public.

Renforcement de capacités



EMPOWERING YOUTH TOGETHER

- Renforcer l'impact des actions des porteurs d'obligations pour respecter, protéger et appliquer les droits des enfants par le biais de la formation, de l'orientation à long terme et de l'assistance technique.

Contexte

- L'opérationnalisation de l'approche basé sur le droits de l'enfant dépend du contexte du pays.

